

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 25 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDE CERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER

EXCUSÉES : Marie-Joëlle DEBATY, Francine BOURDA

PROCURATIONS : Marie-Joëlle DEBATY à Olivier CHARRET, Francine BOURDA à Antoine CUYAUBERE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2021-33 : Cession de terrain

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition de Madame Ludivine SAUX pour l'acquisition de la parcelle commerciale située 1 voie Casalère, à côté de la boucherie-charcuterie, pour y développer une activité de bien-être (soins esthétiques et soins de la personne).

Il s'agit des parcelles cadastrées AC755 et AC806 d'une superficie totale de 901 m².

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le lot pour la boucherie avait été vendue en 2016 au prix de 25 € le m² (conformément à la délibération du 9 février 2016).

Comme pour cette vente du lot destiné à l'artisan-boucher, il serait précisé dans l'acte constatant la vente les conditions de cette vente, à savoir :

- destiner le futur bâtiment à une activité commerciale, toute habitation étant exclue
- respecter les normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Maire précise que le service des Domaines a estimé l'ensemble de la parcelle à 23 000 € HT dans un avis en date du 08/03/2021.

Considérant l'avis du service des Domaines en date du 8 mars 2021,

Considérant la proposition de Madame Ludivine SAUX,

M. le Maire propose de fixer le prix de vente de ces parcelles destinées à un usage commercial à 23 000 € HT, conformément à l'avis des Domaines.

Ceci exposé, le conseil municipal, après en avoir largement délibéré,

APPROUVE ce projet de cession au prix de 23 000 € HT

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'acte authentique et tout document afférent à ce dossier.

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

